

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	1

Date de la convocation
3 avril 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 18 AVRIL 2019
--

et publication le 18 AVRIL 2019
--

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne
procuration à Monsieur Jean-
Yves Philippe

**Réalisation d'un opéra pour enfants dans le cadre des interventions en milieu scolaire
réalisées par la CCKB**

Le Président rappelle que, par délibération du 3 octobre 2006, le Conseil Communautaire a validé la création d'un poste d'intervenant en milieu scolaire dans le cadre de la compétence « Initiation, Formation et Enseignement de la musique, du chant et de la danse ».

La personne recrutée, outre la mission d'élaborer des projets concertés entre le milieu scolaire, l'école de musique et les acteurs culturels du territoire, est également chargée de tisser des liens étroits avec les établissements scolaires de la CCKB.

Dans cette optique le musicien intervenant en milieu scolaire propose pour l'année 2019, dans le cadre des interventions en milieu scolaire réalisées par la CCKB, la réalisation d'un opéra pour enfants, « Orphée aux Animaux » écrit par le compositeur Alexandros Markeas.

Objectifs du projet :

- Mettre les enfants et les groupes classes concernés en situation d'élaboration d'un projet musical collectif,
- Mettre les enfants et les groupes classes concernés en situation de chant choral et d'interprétation d'une œuvre contemporaine qui leur est adaptée,
- Permettre le travail autour de la thématique de l'Opéra, de son univers et de l'accès à la scène,
- Développer la pratique chorale par le prisme d'un projet se situant dans le champ de l'Éducation Artistique et Culturelle,
- Créer le lien entre des élèves de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^{ème}) ainsi que la passerelle école élémentaire/collège,
- Réunir des écoles autour d'un projet commun,
- Organiser par le biais des répétitions et concerts la rencontre entre enfants et musiciens professionnels,

- Offrir un cadre musical de qualité aux enfants et enseignants lors d'une restitution publique.

Déroulement :

Suite au succès de la réalisation du projet « Nous n'irons pas à l'Opéra » en 2016-2017 (une centaine d'enfants de classes du territoire s'étaient produits sur scène à Kergrist-Moëlou dans une forme simplifiée d'Opéra), le musicien intervenant en milieu scolaire du territoire a articulé, en collaboration avec des enseignants du premier degré et le professeur d'éducation musicale du Collège Herriot de Rostrenen, la trame de réalisation d'*Orphée aux Animaux* composé par Alexandros Markeas, compositeur grec, pianiste et improvisateur.

L'opéra, qui puise sa thématique dans le mythe d'Orphée et Eurydice en forme de clin d'œil aux premiers opéras de l'histoire de la musique (*Euridice* de Peri et *Orfeo* de Monteverdi), est divisé en 7 tableaux.

Le travail de ces différents tableaux s'est effectué au sein de 3 classes de cycle 3 (écoles de Plouguernevel, Bon-Repos-sur-Blavet et Rostrenen) dès l'année 2017-2018, il s'est poursuivi avec les élèves de ces classes entrés au collège Herriot à la rentrée 2018.

Au total ce sont 96 enfants qui sont concernés par cette réalisation au cours des deux années scolaires (période permettant de prendre le temps de s'imprégner d'une culture, de travailler sur des thématiques pédagogiques parallèles) avec comme finalisation une représentation de l'Opéra organisée à Rostrenen le jeudi 20 juin 2019 prochain.

Afin de mener la construction de ce projet de manière optimale, le musicien intervenant en milieu scolaire s'est entouré à intervalles réguliers de l'action du professeur d'éducation musicale du collège, d'une cheffe de chœur ainsi que d'une enseignante danseuse et le volet présenté ici fixe les modalités d'accompagnement de la réalisation prévue le 20 juin qui nécessite la présence d'un régisseur technique et de plusieurs musiciens accompagnateurs.

Calendrier de réalisation finale du projet :

- Répétitions collectives au collège Edouard Herriot le 31 janvier et le 10 mai 2019,
- Répétition générale le jeudi 20 juin 2019 dans la salle Guillaume Le Caroff à Rostrenen,
- Représentation publique le jeudi 20 juin 2019 en soirée dans la salle Guillaume Le Caroff à Rostrenen.

Besoins humains et techniques

Besoins humains :

- Chef de chœur : 2 cycle de 3 séances de travail, 3 répétitions et concert (16h d'intervention globale),
- Enseignant artistique danseur : 2 cycle de 3 séances scolaires (6h),
- 6 musiciens : 2 répétitions et représentation (9h par musicien)
- 1 régisseur : répétition, installation, concert, enregistrement/montage (15h)

Besoins techniques :

- Location de matériel scénique spécifique pour la représentation
- Catering enfants et artistes (plus repas des professionnels le jour de la représentation)
- Forfait SACEM

Budget

Moyens humains et techniques	Nombre de jours/nature	tarif
1 chef de chœur	9	752 €
1 enseignant danseur	6	282 €
6 musiciens	2	2 538 €
1 régisseur	2	400 €
Catering Musiciens	Repas (10 repas) + catering scène	200 €
Catering élèves	1	250 €
Location Matériel technique scène		250 €
SACEM	Forfait estimé	100 €
		Total : 4 472 €

Les associations de parents d'élèves des écoles concernées sont sollicitées sur des éléments n'apparaissant pas dans ce budget (transports en bus pour les répétitions communes, catering pour les enfants).

Pour la réalisation de ce projet se situant dans le cadre de sa compétence, le Président propose que la CCKB finance la mise en œuvre de la finalisation de ce projet à hauteur de 4 472 € et que, pour des raisons de simplification de mise en œuvre, elle s'appuie sur les compétences de l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz-Breizh qui se chargera de l'ensemble des déclarations de personnel et techniques.

Aussi, pour la réalisation de cette action et après avis favorable unanime de la commission culture et tourisme, le Président encourage l'Assemblée Communautaire à verser à l'EMDTKB, sur présentation d'un bilan et d'une facture sur la base des frais engagés une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 4 472 €.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle qui sera d'un montant maximum de 4 472 € à l'EMDTKB pour la réalisation du projet d'Opéra pour enfants « Orphée aux Animaux »

Le Président,
Jean-Yves Philippe

